

Hugo Maria Kellner, Ph.D.
9 Iroquois Road
Caledonia, N.Y. 14423, U.S.A.
le 2 mai 1980

M. Jean Madiran
Directeur du Périodique Mensuel
ITINERAIRES
4, rue Garancière
75006 Paris, France

Cher Monsieur Madiran,

J'ai l'honneur de vous soumettre une traduction française de mon article

"LA FALSIFICATION DOCTRINALE DANS LE DROIT CANONIQUE DE 1917
QUI PERMET AUX APOSTATS D'OCCUPER DES POSTES DANS LA HIERARCHIE
DE L'EGLISE AVEC APPARENCE DE VALIDITE SACRAMENTELLE."

J'ajoute aussi le texte anglais original de mon article N° 75 qui est un peu plus étendu.

La version française fut publiée dans l'édition de juin 1979 des "CAHIERS NON CONFORMISTES" éditées par l'Abbé E. Robin, mais, dans l'intervalle, discontinués.

Mon article démontre le fait difficilement croyable que le Droit Canonique de 1917 contient, dans les canons 968, par. 1 et 985,1, des falsifications monstrueuses de la foi catholique lesquelles permettent aux apostats de la foi catholique d'occuper des postes dans la prêtrise et dans la hiérarchie de l'Eglise catholique avec l'apparence de validité sacramentelle.

L'essence de la falsification dans le Droit Canonique de 1917 consiste en le fait que le concept de "l'apostasie de la foi" est contenue dans les irrégularités qui font une ordination ou une consécration valide mais illicite, tandis que, selon la foi catholique authentique, l'apostasie de la foi d'un candidat pour l'ordination ou pour la consécration fait son ordination ou sa consécration non seulement illicite, mais invalide.

L'introduction de la falsification dans le Droit Canonique de 1917 se fit sous les auspices de Pietro Cardinal Gasparri, désigné un franc-maçon initié en Amérique par le Marquis de la Franquerie ("L'Infaillibilité Pontificale", p.81. ci-inclus).

La falsification était évidemment un des facteurs les plus importants d'entremêler la hiérarchie catholique suffisamment avec des apostats et francs-maçons pour amener l'apostasie dogmatique de l'Eglise catholique au Second Concile du Vatican. Un des chefs de la hiérarchie apostate fut Achille Cardinal Liénart, Evêque de Lille, France. Selon le Marquis de la Franquerie ("L'Infaillibilité Pontificale", p. 81, ci-inclus) Achille Liénart était un franc-maçon du 30° degré déjà en 1924, c.à d. quatre années avant sa consécration en 1928. Par conséquent, sa consécration était invalide selon les principes de catholicisme orthodoxes, mais assumait l'apparence décevante de validité par la falsification traitée au-dessus.

Pendant et après le Concile, le nombre de francs-maçons en positions importantes de l'Eglise "catholique" crût considérablement, comme "La lista dei presunti massoni" distribuée par M. Nino Pecorelli, Directeur de la revue "OP Osservatore Politico", Rome Italie, démontre, une copie de laquelle est incluse. Autant que

je sache, pas un des dignitaires hiérarchiques mentionnés sur la liste de M. Pecorelli, sauf Jean Cardinal Villot, a nié qu'il est un franc-maçon ou a fait le procès à M. Pecorelli, comme un dignitaire hiérarchique non-maçonnique était obligé de faire.

Jean Cardinal Villot, Secrétaire d'Etat, selon Pecorelli un franc-maçon depuis août 1966, a dénié, avec des expressions fortes verbales, aucune connexion avec maçonnerie, p. ex. dans sa lettre du 31 octobre 1976 adressée à Monsieur le Directeur de "Lectures Françaises" où il

"déclare, de la façon la plus formelle qu'il n'a jamais eu, à aucun moment de sa vie, le moindre rapport avec la franc-maçonnerie, ni avec aucune autre société mixte. Il adhère pleinement aux condamnations portées par les Souverains Pontifes,"

(Voir: "Lectures Françaises", Septembre 1979, p. 20, ci-inclus.) Mais cette déclaration est désavouée par les photocopies reproduites aux pages 18 et 19 de l'édition des "Lectures Françaises" mentionnée, également inclus ici.

En attendant, Cardinal Villot mourut. Mais son successeur, Agostino Cardinal Casaroli, est aussi sur la liste de francs-maçons publiée par M. Pecorelli comme aussi "l'architecte" du "Novus Ordo Missae", Archevêque Annibale Bugnini. La liste de M. Pecorelli démontre aussi que "Pape" Paul VI, qui organisa la phase finale de l'apostasie de l'Eglise catholique, fut entouré par des francs-maçons.

La falsification doctrinale dans le Droit Canonique de 1917 traitée dans mon article N° 75 joua un rôle décisif non seulement dans l'apostasie de l'Eglise catholique, mais aussi dans l'égarement du nombre comparativement petit des catholiques qui restèrent fidèles à la foi catholique, mais se soumirent à "l'Archevêque" Marcel Lefebvre. Dans ce procédé, le même franc-Maçon, Achille Cardinal Liénart qui avait contribué fortement à l'apostasie géante de l'Eglise catholique joua un rôle décisif.

Parce que Liénart était un franc-maçon du 30^e degré plusieurs années avant sa consécration épiscopale en 1928, sa consécration était invalide selon les principes dogmatiques authentiquement catholiques, comme j'ai démontré auparavant. Par la même raison, l'ordination de Marcel Lefebvre, exécutée en 1929, et sa consécration exécutée en 1947 par Liénart étaient invalides et, par conséquent, toutes les ordinations et consécrations exécutées par Lefebvre, particulièrement ses consécrations des "prêtres" de sa "Société St. Pie X", sont invalides.

Etonnement, Marcel Lefebvre lui-même a admis que Liénart était un franc-maçon du 30^e degré avant sa consécration comme l'Evêque de Lille, France, comme son discours fait à Montréal, Canada, le mai 1976 démontre (voir les pages 1-3 inclus du texte de ce discours, les photocopies incluses de la revue italienne "Chiesa Viva" du mars 1976, et les photocopies incluses des pages 80 et 81 de l'étude "L'Infaillibilité Pontificale" par le Marquis de la Franquerie). Le fait que Lefebvre, en dépit de sa connaissance que Liénart était un franc-maçon du 30^e degré avant sa consécration épiscopale, affirma, dans son discours à Montréal:

"Heureusement que les (voulant dire: "mes") Ordres sont VALIDES."

prouve que Lefebvre fonde la validité de ses Ordres sur les canons falsifiés du Droit Canonique de 1917 et, par conséquent, ses Ordres sont invalides.

Ses Ordres sont invalides aussi parceque, selon le canon 2335 non-falsifié du Droit Canonique de 1917"

"Nomen dantes sectae masonicae aliisve eiusdem generis associationibus quae contra ecclesiam vel legitimis civiles potestates machinantur, contrahunt ipso facto excommunicationem Sedi Apostolicae simpliciter reservatam."

la consécration d'Achille Liénart était aussi invalide.

Les activités de "l'Archevêque" Marcel Lefebvre et de ses "prêtres" assument un caractère diabolique à notre époque eschatologique, parce qu'ils séduisent les catholiques qui ne prirent pas part à l'apostasie doctrinale suivante Vatican II en les retenant dans l'organisation de l'Eglise "catholique" apostate et, par là, les empêchant de s'organiser en L'Eglise catholique Restante. Une autre monstruosité diabolique perpétrée par Marcel Lefebvre et par ses "prêtres" est le fait que toutes leurs actions sacramentales offertes aux leurs adhérents sont invalides parce que tous leurs Ordres sont invalides.

Je suis sûr que les arguments précédents vous ont convaincu que la falsification doctrinale du Droit Canonique de 1917 traitée dans mon article N° 75 joua un rôle décisif dans l'apostasie de l'organisation gigantesque de l'Eglise catholique au Concile Vatican II et aux ans suivants immédiatement. Comme j'ai démontré aussi, la déception diabolique des catholiques encore adhérents à la foi catholique authentique par Marcel Lefebvre et par ses "prêtres" est fondée sur la même falsification canonique. Par conséquent, la falsification joua un rôle extrêmement important en amenant notre époque eschatologique sinistrement caractérisée, d'accord complet avec les prophéties bibliques (2 St. Pierre, ch. 3), par le menace nucléaire qui accable l'humanité.

Je soussigné suis un chimiste et physicien bien informé sur ce sujet terrible. Concernant les détails, voir mon article N° 70.

La destruction de l'humanité par les armes nucléaires commencera probablement bientôt et, probablement, ses premières victimes seront, comme les événements présents en l'Asie Mineure insinuent, les Mahométans, un groupe substantiel de l'humanité qui, pour la première fois dans l'histoire humaine et même après la Rédemption du Christ, avait l'audace de prêcher et de pratiquer une moralité basée sur le niveau le plus bas de la nature humaine déchue et a anéanti le christianism en l'Asie Mineure et au côté méridional de la Méditerranée.

Même si la destruction nucléaire de l'islamism s'accomplit dans l'avenir prochain, on ne peut pas assumer que la destruction nucléaire s'étendra immédiatement à la partie restante de l'humanité. Car, en Matth. 16:18. Le Christ a prédit que Son Eglise durera sous une direction hiérarchique jusqu'à la fin du monde, et cette prophétie n'est pas applicable ou, pour mieux dire, n'est pas encore applicable à présent.

Evidemment, la prophétie n'est plus applicable à l'organisation gigantesque présente de l'Eglise "catholique", comme les membres trompés de cette organisation croient, parce que, au Vatican II, cette organisation a déserté la foi catholique authentique enseignée par le Christ et, par là, a pratiquement complété l'apostasie de l'humanité de Dieu et de la moralité basée sur Dieu, laquelle commença, hors de l'église du Christ, avec l'islamism et, en dedans l'Eglise chrétienne, avec la "Réformation" protestante.

La prophétie du Christ en Matth. 16:18 ne peut pas non plus s'appliquer au petit nombre de catholiques qui ont retenu la vraie foi catholique après Vatican II, mais ont choisi "Archevêque" Marcel Lefebvre comme leur guide religieux, parce que Marcel Lefebvre n'est pas un évêque, comme j'ai démontré au-dessus, sans parler du fait que Lefebvre, par sa reconnaissance récente de Jean-Paul II comme le vrai pape de l'Église catholique et de la validité simultanée de la Messe Tridentine et du Novus Ordo Missae est devenu manifestement un apostat lui-même.

Par retenant le petit nombre de vrais catholiques restants dans l'Église "catholique" apostate, Marcel Lefebvre agit comme un instrument de Satan qui, évidemment, veut déjouer les prédictions bibliques qui affirment que la vraie Église du Christ existera sous une direction hiérarchique jusqu'à la fin du monde. Mais on ne brave pas Dieu impunément. Il y a déjà des indications fortes que Marcel Lefebvre bientôt lâchera prise des catholiques fidèles restants à cause de ses affirmations apostates mentionnées au-dessus et, par là, créera la possibilité de les organiser sous une hiérarchie authentiquement catholique en conformité à l'orthodoxie catholique et à la prophétie du Christ en Matth. 16:18.

Ce développement est prédit positivement dans la prophétie des "Deux Témoins" au chapitre N° 11 de l'Apocalypse, comme j'ai démontré à l'introduction de mon article N° 72 (ci-inclus) où j'ai identifié les "témoins" avec les papes antimodernistes Pie IX et St. Pie X.

Selon les développements récents dans l'affaire Lefebvre et les prophéties bibliques mentionnées au-dessus, nous avons à attendre que, dans un proche avenir, l'Église catholique resurgira sous une hiérarchie authentique hors de son état dormant présent comme une île minuscule dans un monde apostasié mûr pour sa destruction prédite.

En présence de cette situation eschatologique et le rôle diabolique que "Archevêque" Marcel Lefebvre y joue, je vous prie, Monsieur, d'abandonner votre appui de Marcel Lefebvre et de concentrer vos efforts sur l'organisation de l'Église catholique restante. Un bon début serait la publication de mon article N°75 sur la falsification doctrinale du Droit Canonique de 1917, parce qu'elle joua un rôle décisif non seulement dans la destruction doctrinale de l'organisation gigantesque de l'Église catholique, mais aussi dans l'empêchement de l'organisation des catholiques non-apostasiés dans l'Église catholique restante par les intrigues de Marcel Lefebvre.

En attendant votre réponse avec le plus haut intérêt, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Rugvo Manic Kilibur